



## Traité 'Haguiga

### Michna 6 - Chapitre 1

מי שלא חג ביום טוב הראשון של חג, חוגג את כל הרגל ויום טוב האחרון של חג. עבר הרגל ולא חג, אינו חייב באחריותו; על זה נאמר "מעוות, לא יוכל לתקון; וחסרון, לא יוכל להימנות" (קוהלת א, טו).

Celui qui n'a pas célébré le premier jour de la fête [en offrant les sacrifices de circonstance] peut le faire n'importe quel jour de la fête, y compris le dernier jour de la fête [de Souccot]. Si la fête est passée, sans qu'on l'ait célébrée [par l'offrande de sacrifice de circonstance] on n'est pas tenu de les remplacer ; à cela peut s'appliquer le verset (Michlé 1,15) : « Ceux qui est tordu ne peut être redressé et ce qui manque ne peut être compté ».



### Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)